

AVIS PUBLIC DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES D'ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire d'adoption du budget 2024 le 4 décembre 2023 à 21h et une séance extraordinaire d'adoption du programme triennal d'immobilisation le 4 décembre 2023 à 21h15 au 25, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham.

Lors de ces séances, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 15 novembre 2023.

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière